

MISSION ARGENT DE POCHE
DOSSIER D'INSCRIPTION 2022

Dossier à retourner au Point Information Jeunesse ou auprès des animateurs jeunesse de l'agglomération **avant le 25 mai 2022** (Seuls les dossiers complets seront admissibles)

Nom :

Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance :

Adresse :

Adresse mail :@.....

Tel du jeune :

Tel parent/responsable :

Conformément à la RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*), j'autorise Guingamp-Paimpol Agglomération à collecter et utiliser mes données personnelles, uniquement dans le cadre du dispositif Mission Argent de Poche. : Oui Non

Pièces à joindre :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité | <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile |
| <input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation d'assuré (e) social | <input type="checkbox"/> Autorisation de droit à l'image (ci-après) |
| <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile | <input type="checkbox"/> Autorisation parentale (Document 3) |
| <input type="checkbox"/> Charte d'engagement signée (Document 4) | <input type="checkbox"/> Questionnaire complété (Document 2) |

Autorisation « droit à l'image »

Autorisons Guingamp-Paimpol Agglomération :

A réaliser des photos, vidéos dans le cadre de Mission Argent de Poche.

A utiliser les photos/vidéos en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communication et d'information émis et gérés par Guingamp-Paimpol Agglomération (ex : magazines municipaux, dépliants, sites internet...) et non à des fins commerciales.

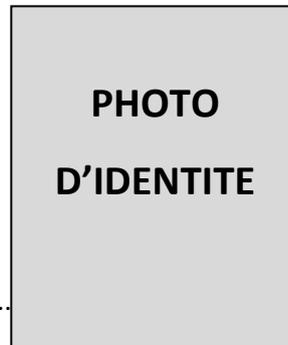
- Autorise les prises de vue Refuse les prises de vue

Fait à le.....

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »

Représentant légal

Enfant mineur



QUESTIONNAIRE

Nom :..... **Prénom :**.....

Situation (cochez et précisez l'établissement, la filière, le niveau) :

- 2^{nde} Terminale
- 1^{ère} Autre (précisez).....

Disponibilités :

- du 04 juillet au 08 juillet 2022 Jours d'indisponibilités (précisez) :
- du 11 juillet au 15 juillet 2022
- du 18 juillet au 22 juillet 2022
- du 25 juillet au 29 juillet 2022
- du 01 août au 05 août 2022



Attention, avant de vous inscrire pensez à vos épreuves du Baccalauréat. En terminale et en première (à voir en fonction de vos séries).
Les missions prévues et qui seront annulées ne pourront pas forcément être remplacées !

Mobilité (cochez) :

- 1. Vélo 2. Scooter ou moto 3. A pied

4. Possibilité d'être véhiculé par un parent (ou autre) vers d'autres communes de l'agglomération, lesquelles (écrivez les communes ci-dessous) ?

.....

.....

.....

Possession d'un équipement ?

- Chaussures de sécurité
- Bottes
- Bleu de travail
- Gants

BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonction d'Animateur) envisagé ?

- oui non

Incapacité médicale pour certaines tâches (joindre un certificat médical) :

- oui non

Cadre réservé au Point Information Jeunesse

.....

.....

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que de la charte d'engagement à laquelle ma fille – mon fils s'engage :

- ✓ La commune ou l'agglomération ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Mission Argent de Poche ». En aucun cas l'indemnisation versée pour la participation à l'activité
- ✓ « Mission Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

- ✓ Les jeunes entrant dans « Mission Argent de Poche » devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

- ✓ Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages que le jeune pourrait causer à autrui lors des missions ainsi que les dommages corporels qu'il pourrait subir (à l'exclusion des fautes personnelles).

Autorise mon enfant :

Nom, prénom : à
participer à « Mission Argent de Poche » 2022.

Fait à : Le / / 2022

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Cette chartre est un engagement de votre part, mais également de Guingamp-Paimpol Agglomération en charge de Mission Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. **Lisez-la attentivement.**

Concernant la périodicité de l'activité

- ✓ Mission Argent de Poche se déroule pendant les vacances scolaires d'été sur un créneau horaire de 3h30 dont 30 min de pause.
- ✓ **Un maximum de 3 missions pourra être réalisé.**

Concernant la ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission devra obtenir l'accord du référent de la mission pour y participer.
- ✓ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- ✓ En cas d'indisponibilité, j'avertis l'Infojeunes (**06 38 61 09 71 /02.96.45.92.44**) et le référent de la mission si je dispose de son numéro, 48h avant le début de la mission.

Concernant la réalisation des missions

- ✓ Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.
- ✓ De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.
- ✓ Etant indemnisé(é) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute sa durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur silencieux.
- ✓ En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées, reportées voire annulées. Vous en serez avertis au plus vite.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✓ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- ✓ Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de Poche.
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/mission (3h30 dont 30min de pause).
- ✓ Le versement se fera à l'issue des différentes missions réalisées. Les créneaux possibles vous sont indiqués par messages (SMS, mail...)

Nouveauté 2022

Afin de valoriser les jeunes participants, sous condition d'avoir effectué toutes les missions proposées et d'avoir participé au temps bilan qui aura lieu au cours du dernier trimestre 2022, les jeunes qui le souhaitent pourront s'inscrire sur des sessions PSC1. Ces sessions seront organisées par l'Agglomération.

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte d'engagement et je m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à , le2022

Nom : Prénom.....

Signature du participant :